

BRS

CNRS
INSERM
INRIA
IRD
IRSTEA
INED

Bulletin de la recherche scientifique

Octobre 2016
N° 487

- Budget 2017 de la Recherche : le choix du déclin de la recherche française !

- Mobiliser et agir pour nos revendications

- Le programme investissements d'avenir version 3

- Qui dirige l'Enseignement supérieur et la Recherche ?

- IRSTEA : la CGT entre au conseil d'administration

NOBEL DE LITTÉRATURE : BOB DYLAN...
NOBEL DE LA RECHERCHE : GRAND CORPS MALADE...

Non au budget de déclin de la recherche française !



Édito	p.2
Hommage à Henri Audier	p.4
Budget 2017 de la Recherche : le choix du déclin de la recherche française !	p.5
Budget 2017 : mobiliser et agir pour nos revendications.	p.6
Le programme investissements d'avenir version 3	p.9
Qui dirige l'Enseignement supérieur et la Recherche ?	p.11
Congrès de la CGT INRA	p.12
Ils l'ont dit, ils l'ont écrit	p.14
Evaluation des unités de recherche : Danger !	p.16
IRSTEA : Bonne nouvelle	p.17
L'accord sur le commerce des services (ACS)	p.18
Tribune libre	
SOS enseignement supérieur et recherche, précarisés, paupérisés : Le premier pas du gouvernement ne suffit pas !	p.19
Interational	
Hors des frontières de la France	p.20

ÉDITO



Josiane Tack
Secrétaire générale

Cher(e)s camarades

L'examen du budget par le Parlement fait partie comme chaque automne de notre actualité sociale avec cette année l'annonce faite par le gouvernement d'une augmentation budgétaire de 850 millions d'euros en 2017 pour l'enseignement supérieur et la recherche. Cependant cette augmentation ne couvrira au mieux que les mesures salariales annoncées par le gouvernement (augmentation du point d'indice, revalorisation des carrières dans le cadre du parcours professionnel carrières et rémunérations [PPCR], RIFSEEP, conversion de primes en quelques points d'indice...).

Le deuxième semestre 2016 devrait correspondre à l'examen des grilles salariales des catégories A pour notre ministère, les catégories B et C ayant déjà été traitées. Le calendrier a pris du retard : prévu au premier semestre, l'examen des grilles ITRF/ITA des ingénieurs d'étude doit être présenté le 2 novembre par la DGAFP (direction générale de l'administration de la fonction publique) aux organisations syndicales pour une adoption fin novembre, pour ensuite être mise en œuvre par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR). Le corps des assistants ingénieurs devrait être examiné dans la foulée. Le glissement de l'agenda vers la fin de l'année ne présage rien de bon quant au planning réservé pour les corps supérieurs de catégorie A. Il est prévu par nos ministères de reporter la suite de ce travail au premier semestre 2017. Sachant que dans le cadre du PPCR aucune contrainte n'est formellement prévue

Les enjeux de la rentrée : Mobilisons-nous le 7 novembre

pour le réexamen des grilles de la catégorie A dont l'indice est supérieur à celui des attachés d'administration, ce qui correspond pour notre ministère aux ingénieurs d'étude, nous devons exiger l'étude dans les meilleurs délais des grilles d'ingénieurs de recherche ainsi que des chercheurs. Les ministères concernés ne doivent plus continuer à laisser filer l'agenda.

Cette revendication est d'autant plus légitime que les grilles et salaires des personnels des organismes de recherche sont à la traîne par rapport aux autres ministères. Les attachés d'administration, recrutés à Bac +3, ont obtenu une revalorisation de leurs grilles avec l'indice terminal de fin de carrière identique à celui des chargés de recherche ou encore des ingénieurs de recherche 1re classe. Les agrégés enseignant dans les universités et recrutés à Bac+5 termineront leur carrière hors échelle. Alors pourquoi tant de retard pris pour les corps ITA et chercheurs ? Sans augmentation significative des moyens budgétaires de nos établissements, des améliorations substantielles de nos rémunérations, nos carrières, salaires et conditions de travail ne seront pas possibles.

Cette revalorisation est indispensable non seulement sur le plan des rémunérations, mais aussi sur la reconnaissance pleine et entière des personnels de la recherche en tant qu'agents de l'État ayant un statut de fonctionnaire d'État. Est-il nécessaire de rappeler ici que le statut de fonctionnaire nous garantit, outre la sécurité de l'emploi, la liberté d'exercer pleinement nos missions au service de la recherche publique. Si nos

Édité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)

7, rue Guy Môquet Bât i BP8 94801 VILLEJUIF
Téléphone 01 49 58 35 85
Fax : 01 49 58 35 33
Mél : sntrscgt@vjf.cnrs.fr
Web : <http://www.sntrs.fr>

ISSN 0180-5398_CP 0914505392
Directeur de la publication :
Josiane TACK
Imprimé par nos soins
Périodicité : Bimestrielle

grilles salariales décrochaient encore davantage par rapport au reste de la fonction publique, alors c'est la légitimité même de notre statut qui pourrait se trouver menacée. En effet, les attaques en règle contre le statut de fonctionnaire fusent dans les programmes électoraux des prétendants à la primaire du parti « Les Républicains ». La remise en cause d'une fonction publique de carrière est devenue « tendance », pour mettre en avant une fonction publique d'emplois où les agents des services publics seraient recrutés sur un poste, afin de pourvoir un emploi précis. Le corollaire en est que, lorsque l'emploi disparaît, l'agent n'aura plus vocation à rester dans l'établissement public. Une fonction publique d'emploi intègre la logique d'emploi du privé.

Le statut de fonctionnaire est, quant à lui, protecteur : un fonctionnaire d'État est propriétaire de son grade, et a fortiori de son corps ; cela signifie qu'il est recruté sur un niveau de qualification et que celle-ci doit pouvoir être valorisée dans différents emplois. Ainsi si l'emploi disparaît, le

fonctionnaire doit être affecté sur un autre poste de même niveau de qualification en conservant son grade et donc son salaire. La nouvelle logique de recrutement consistera à embaucher des nouveaux entrants sur des contrats à durée indéterminée à la place de recrutements statutaires, et à proposer aux fonctionnaires d'abandonner leur statut moyennant un salaire amélioré, du moins à la bascule. Ainsi, si nos carrières ne sont pas revalorisées à la hauteur de nos qualifications, la menace de voir supprimer le statut sous prétexte qu'il ne permettrait plus de recruter et rémunérer les personnels de la recherche à leur valeur, va devenir de plus en plus prégnante.

Une première entorse faite à la logique d'une fonction publique de carrière correspond à la mise en place du nouveau régime indemnitaire de prime, le RIFSEEP, qui définit la rémunération indemnitaire non pas en fonction du corps de l'agent, mais de la fonction occupée, donc de son emploi. Nous voyons ici que la logique managériale mise en œuvre va à l'en-

contre de la définition de notre statut. Ce qui est prévu aujourd'hui sur le nouveau régime de prime pourrait l'être demain pour nos statuts.

La période d'élaboration du budget 2017 par le Parlement est un moment privilégié pour nous mobiliser. Nous devons faire entendre nos revendications auprès des responsables politiques et des directions de nos établissements.

Le 7 novembre une action est programmée en intersyndicale en direction de l'Assemblée nationale à Paris pour demander un budget à la hauteur des enjeux de la recherche publique en matière de création de postes, pour lutter contre la précarité et répondre aux besoins de ses personnels dans le champ des rémunérations et des conditions de travail. Partout en région, organisons à cette même date des rassemblements et des actions en direction des représentants régionaux de nos établissements.



Hommage à Henri Audier

Le décès d'Henri Audier frappe l'ensemble des personnes attachées à la défense de la recherche publique et de ses personnels.

Membre du SNCS-FSU, Henri Audier a été l'un des principaux acteurs des nombreuses luttes menées tout au long de ces dernières décennies. Sa connaissance très précise de la situation de la recherche, tant au point de vue budgétaire que des difficultés concrètes des laboratoires et des équipes de recherche a toujours été partagée avec un souci permanent de pédagogie. Son blog frappait juste, avec humour et impertinence.

Henri Audier a toujours cherché à rassembler les forces syndicales et au-delà tous ceux qui s'orga-

nisaient ou voulaient s'organiser pour se battre pour la recherche et pour le CNRS. Il n'était pas sectaire, c'était une de ses forces.

Il a été l'un des initiateurs de la pétition de Sauvons la Recherche. Sa participation à l'ensemble des négociations, depuis le Pacte pour la Recherche en 1995 jusqu'à la loi ESR de 2013 a toujours été marquée par la volonté de rassembler à la fois sur la contestation des aspects rétrogrades de ces lois et sur des propositions novatrices.

Le SNTRS-CGT présente à sa famille et aux adhérents du SNCS-FSU ses condoléances.



Budget 2017 de la Recherche : le choix du déclin de la recherche française !

Lors de la présentation du projet de budget du MESR 2017, la Ministre de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a annoncé une hausse de 850 millions d'euros, dont 72 millions d'euros seulement reviendrait à la recherche.

Or, cette hausse du budget des organismes de recherche consiste exclusivement à financer les mesures salariales de la Fonction Publique (point d'indice, PPCR, RIFSEEP...). D'après certains DRH d'organismes, les sommes prévues pour ces mesures salariales risquent d'être insuffisantes pour assurer les engagements du gouvernement. À noter que l'augmentation du point d'indice pour 2016 (du 1er juillet au 31 décembre) a dû être financée sur les fonds

propres des organismes ! Cette faible augmentation du budget fait tomber les illusions entretenues par certaines organisations syndicales d'une augmentation globale des primes dans le cadre du RIFSEEP.

De fait, il n'y aura aucune augmentation des moyens budgétaires pour assurer les besoins des laboratoires. Ceux-ci seront encore obligés d'aller chercher les crédits pour faire leur recherche auprès de l'ANR, qui voit son budget augmenté de 49 millions d'euros, ou de candidater aux appels d'offres du PIA3 ! À noter aussi que le Crédit Impôt Recherche (CIR) continue d'augmenter et est toujours la première « niche » fiscale pour les entreprises (5,5 Milliards d'euros) !

Subvention État au PLF (projet de loi des finances) 2017 pour les EPST dépendant du MESR :

CNRS : 2,604 Mds E soit plus 42,247 M E (+1,65%)
INSERM : 625,867 M E soit plus 7,394 M E (+1,19%)
INED : 17,062 M E soit plus 0,421 M E (+2,47%)
INRIA : 172,707 M E soit plus 2,523 M E (+1,48%)
IRSTEA : 60,391 M E soit plus 1,409 M E (+2,4%)
IRD : 207,683 M E soit plus 3,191 M E (+1,56%)
INRA : 687,792 M E soit plus 12,561 M E (+1,83%)

Concernant l'emploi scientifique, nos ministres de l'ESR ont le culot d'annoncer 400 « nouveaux » recrutements (correspondant aux remplacements des départs en retraite, les jeunes recrutés étant évidemment tous des « nouveaux » par définition !), sauf

qu'en fait il n'y a aucune création de postes de chercheurs ni d'ingénieurs et techniciens. Onze postes de personnels seront supprimés pour l'ensemble des opérateurs de recherche !

Plafond Emplois (ETPT sous plafond) :

Total opérateurs (EPST, EPIC) : 70 511 soit moins 11 ETPT
ANR : +11 ; CEA : - 11 ; CNRS : -6 ; INRA : -2 ; INSERM : -3

Tous les autres opérateurs : ETPT constant
 (ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé)

Les conditions d'exercice de la recherche publique ne cessent de se dégrader. Le choix de financer la recherche quasi exclusivement sur contrats (ANR, PIA...) au détriment du financement récurrent des organismes obère très sérieusement l'avenir.

Comme l'ont déclaré récemment les PDG du CNRS et de l'INSERM, « la question se pose de savoir si la science française va se maintenir ou décrocher » (dépêche AEF du 23 septembre 2016). En effet, poursuivre cette politique ne peut qu'entraîner la recherche publique sur la voie du déclin.

Avec ce budget 2017 de stagnation, le gouvernement

continue sa politique d'abandon d'une politique de recherche à long terme. Cela va se traduire par encore plus d'austérité, de blocage de carrière, de recours à l'emploi précaire, de mal-être au travail !

Le SNTRS-CGT revendique une augmentation significative du budget récurrent des organismes accompagné d'un plan pluriannuel de recrutement sur postes de fonctionnaires. Cela ne sera possible que par la mobilisation de l'ensemble de leurs personnels !

Jean Kister

Budget 2017 : mobiliser et agir pour nos revendications.

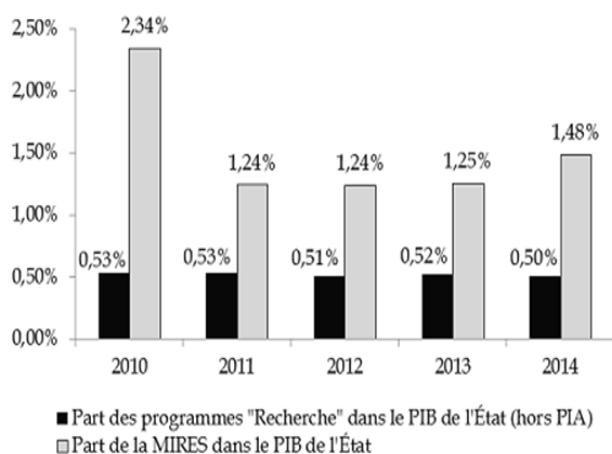
Comme chaque année, une propagande soutenue tente d'accréditer l'idée d'un effort exceptionnel en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). La vie quotidienne dans les laboratoires et les services contredit cette assertion : conditions de travail dégradées, rémunérations en berne, carrières au ralenti, précarité généralisée et la quête perpétuelle aux financements pour continuer à travailler.

La recherche n'échappe pas à la politique d'austérité du gouvernement

Selon le rapporteur pour le Sénat du Projet de loi

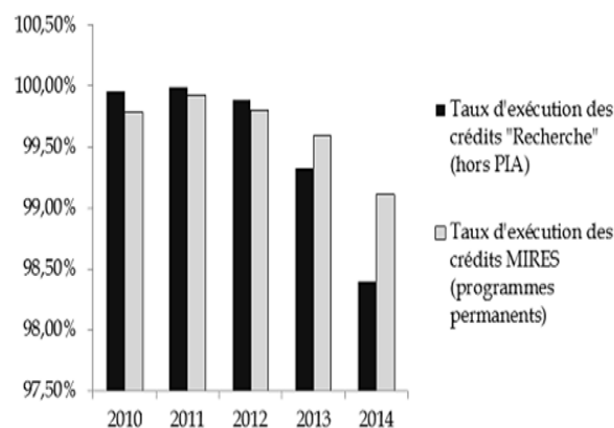
de finances 2016 sur le volet Recherche et enseignement supérieur : « *L'examen des crédits exécutés depuis 2010 fait apparaître une diminution de la part des programmes "Recherche" dans le produit intérieur brut (PIB) français.* Cette réduction peut, il est vrai, sembler légère au regard des ordres de grandeur considérés (0,53 % en 2011, 0,50% en 2014), mais elle correspond en réalité à une baisse de 6 %. En d'autres termes, le budget de la recherche en 2014 ne correspondait, au regard du PIB, qu'à 94% du budget de 2011 ».

Évolution de la part de la mission et des programmes « Recherche » dans le PIB (en %)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires et l'Insee

Évolution du taux d'exécution des programmes (hors PIA) de 2010 à 2014 (en %)



Selon la note de la Cour des comptes sur l'exécution budgétaire 2015, la subvention pour charges de service public réellement dépensée a baissé pour tous les EPST (-0,2 à -2,5 %) par rapport à 2014.

Lors de la présentation du projet de budget du MENESR 2017, la ministre a annoncé pour la recherche (programme 172) une hausse en crédit de paiement de 175 M€. Cette hausse est déjà fléchée sur le financement des mesures salariales de la Fonction publique (point d'indice, régime indemnitaire RIFSEEP, mesures carrières du PPCR,...). Et donc, il n'y aura pas plus de moyens pour faire fonctionner les laboratoires et les services, recruter et remplacer tous les départs, résorber la précarité. Les autorisations d'emplois de titulaires pour 2017 stagnent sur l'ensemble des organismes de recherche, ce qui signifie que les directions continueront à geler des postes en 2017 pour équilibrer les budgets.

Depuis 2008, ce sont 5 416 recrutements autorisés par le Parlement qui ont été gelés par les Directions des organismes de recherche, faute de masse salariale suffisante allouée dans la subvention d'État. Par contre, près de 15 000 emplois sont remplis par des contractuels payés sur les contrats. Les EPST (hors INED) ont ainsi perdu entre 0,5 à 1,9% de leurs emplois entre 2012 et 2015, pour l'essentiel des postes de titulaires mais aussi des emplois de contractuels.

Les Directions d'organismes de recherche, bien que supporters enthousiastes des politiques de restructuration, admettent qu'elles n'ont plus de marge de manœuvre budgétaire pour mener à bien leur propre politique scientifique, notamment leur mission de recherche fondamentale. Elles sont corsetées par le Commissariat général à l'innovation et son Programme initiatives d'avenir (PIA) et ne peuvent plus soutenir leurs propres projets comme les « pépites » chères au cœur du Président du CNRS.

Nous ne pouvons accepter cette politique de réduction des financements et de pilotage à outrance vers la recherche finalisée qui conduit au déclin annoncé de la recherche française.

Les financements publics doivent servir les intérêts de l'ensemble de la société.

Chaque année, les aides directes et indirectes de l'État et des collectivités territoriales pour les entreprises s'élèvent à plus de 220 milliards d'euros. Ces dépenses publiques sont allouées sans contrôle réel ni évaluation de leur impact sur le développement économique du pays. Elles sont allouées sans réelle contrepartie sur l'emploi ou le maintien de la production sur le territoire national. Résultats : le chômage continue d'augmenter et l'activité économique ne reprend pas.

Les créances fiscales du crédit impôt recherche (CIR) sont une niche d'optimisation fiscale pour les entreprises. Cependant, dans le projet 2017 de la loi de finances initiale, les dépenses du CIR sont évaluées à 5,5 Mds, en augmentation de près de 10% par rapport à 2015. Elles représentent plus des près de 80% des crédits de paiement des opérateurs de recherche du programme 172 (CNRS, Inserm, INRIA, ANR, CEA...) y compris le financement des très grandes infrastructures de recherche (TGIR).

Le gouvernement fait le choix d'accompagner les grands groupes mondialisés dans leurs stratégies internationales. Mais la délocalisation des centres industriels a bien évidemment des conséquences sur la recherche et développement (R&D) des entreprises par notamment la fermetures de centres de recherche. Les restructurations dans l'ESR qui se suivent depuis maintenant plus de 15 ans, n'ont pas d'autre objectif que de mettre les laboratoires de recherche publique au service de ces grands groupes. Le CIR doit abonder les financements récurrents des universités et des organismes de recherche (EPST, EPIC, instituts Carnot...) et de grands programmes nationaux de recherche industrielle.

La contrepartie des restructurations dans l'ESR : des personnels maltraités !

Explosion de la précarité : les laboratoires et services accueillent 30 à 40% de contractuels, dont au moins la moitié travaille sur des fonctions permanentes, c'est un détournement délibéré du statut de la Fonction publique. En déréglementant les conditions d'obtention des contrats de travail à durée déterminée (CDD) et en augmentant la part de la recherche sur projet, le nombre de précaires explose dans l'ensemble des universités et des organismes de recherche. L'ESR est une des poches de précarité de la Fonction publique.

Baisse des rémunérations : Les exigences sont

énormes et... légitimes, tant les niveaux de qualification exigés pour le recrutement, l'âge d'entrée dans les corps, les blocages dans les grades et les missions ont évolué au cours des trente dernières années et ne sont plus du tout reconnus dans les grilles de salaire et le déroulement des carrières.

Les personnels de la recherche sont mis sous contrainte, sous pression : ils sont accaparés par les échéances à court terme des projets qui décident de l'affectation des crédits et des personnes. ils s'épuisent dans des tâches bureaucratiques qui ne laissent que peu de place à la réflexion et donc au véritable travail scientifique. Transformés en cellules d'ingénierie de haut niveau, les laboratoires, les équipes sont « managés » comme les entreprises.

Avant d'obtenir des résultats « innovants », il faut en amont une recherche libre assurée par des financements récurrents avec des personnels reconnus dans leurs missions par une stabilité de l'emploi, une carrière, des salaires qui leur permettent de poursuivre les projets de recherche au long terme.

Cette politique n'est pas inéluctable.

Les luttes des derniers mois sur le code du travail montrent que la mobilisation, même si elle est difficile, est possible. Et elle paye ! Les gendarmes, les enseignants, les pénitentiaires ont obtenu des revalorisations des carrières et des postes. De nombreuses luttes sont victorieuses dans des entreprises, mais aussi dans des CHU, collectivités territoriales etc. Si l'effort que la France consacre à la recherche reste faible, ce n'est pas faute de besoin et ce n'est pas non plus une fatalité. À nous de peser.

Après la revalorisation des grilles des catégories C et B, viendra le tour de celles des assistants ingénieurs, ingénieurs et chercheurs de catégorie A et A+. Rappelons que les grilles et salaires des personnels des organismes de recherche sont à la traîne par rapport aux autres ministères. Les attachés d'administration, recrutés à Bac +3, ont obtenu une revalorisation de leurs grilles avec l'indice terminal de fin de carrière identique à celui des chargés de recherche 1re classe. Les agrégés enseignant dans les universités et recrutés à Bac+5 termineront leur carrière hors échelle. Pourquoi pas nous ? Revaloriser les rémunérations des titulaires implique de revaloriser celles des contractuels.

L'augmentation des moyens budgétaires de nos établissements est la condition sine qua non pour obtenir des améliorations significatives de nos rémunérations, nos carrières, salaires et conditions de travail. La période d'élaboration du budget 2017 par le Parlement est le moment de nous mobiliser et de mobiliser nos collègues pour nos revendications. Le SNTRS-CGT sollicite ses forces militantes

pour que les revendications des personnels de l'ESR se fassent entendre auprès des responsables politiques et des Directions de nos établissements. Un diaporama, élaboré en intersyndicale, est disponible. C'est un outil, amendable adaptable aux situations régionales, qui soumet au débat une base de revendications pour organiser des assemblées générales, discuter avec les collègues titulaires, précaires, étudiants, laboratoire par laboratoire, service par service, pour convaincre de se mobiliser ensemble et le plus largement possible.

Il n'y aura pas de victoire sans lutte.

- Pour l'emploi : la suppression des gels de postes, avec un plan pluriannuel de création d'emplois et la titularisation des précaires.

- Pour nos salaires : un SMIC à 2 100€ brut, une revalorisation des carrières des catégories B et C, la revalorisation des grilles indiciaires de l'ensemble des personnels de l'ESR, un rattrapage des montants de primes au même niveau que dans le reste de la fonction publique et leur intégration dans les salaires.

- Pour le budget : un budget correspondant à 1% du PIB pour la recherche publique, les transferts des crédits du PIA et de l'ANR vers les budgets des organismes de recherche. Des crédits récurrents pour assurer le fonctionnement des laboratoires et des services.

Lise Caron



Le programme investissements d'avenir version 3

Le PIA a officiellement pour objectif « *d'augmenter la croissance potentielle de la France en misant sur l'économie de l'intelligence : enseignement, recherche innovations économiques et sociales. Il s'agit de consacrer un effort d'investissement exceptionnel ciblé sur les projets structurants et prometteurs pour l'avenir au-delà des actions poursuivies par les ministères dans le cadre budgétaire habituel* ».

Les actions du PIA doivent « *donner lieu à constitution d'actifs financiers, matériels ou incorporels (propriété intellectuelle) lorsque cela est possible. Les actifs financiers sont privilégiés. Lorsque la constitution d'actifs n'est pas envisageable, la pérennité du projet au-delà du soutien du PIA doit être assurée grâce à l'engagement à long terme des porteurs* ».

Le PIA sous l'autorité du Premier ministre est mis en œuvre par le Commissariat général à l'investissement présidé par Louis Schweitzer, ancien inspecteur des finances qui a fait carrière dans le Ministère dirigé par Laurent Fabius avant de devenir PDG de Renault. Il a succédé à Louis Gallois, ancien PDG de la SNCF et d'Airbus, qui lui-même succédait à René Ricol, expert comptable et commissaire aux comptes. Le CGI (www.gouvernement.fr/cgi-equipe) composé de technocrates est sous la houlette d'un comité de surveillance (www.gouvernement.fr/comite-de-surveillance-4012) composé de dirigeants d'entreprises dont Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT. Le seul scientifique identifié est un professeur de Lausanne qui est président du jury IDEX (Jean-Marc Rapp).

Les deux programmes PIA ont mobilisé 47 milliards € (35 milliards pour le premier, 12 pour le second). Une petite partie de cette somme a été directement versée sous forme de subventions, le reste étant des prêts et surtout des placements financiers qui génèrent des intérêts finançant les opérations décidées par le CGI.

Pour l'ESR, le PIA1 du gouvernement Fillon a mis en place : les IDEX, les instituts Carnot, les Labex, les IHU, les Satt, les Equipex, les IRT, le plan Campus. Le PIA2 du gouvernement Ayrault a mis en place les Isites, et a poursuivi les Equipex et les IHU.

Le PIA3 qui a été dévoilé en juin dernier mobilise 10 milliards € pour le développement durable et la croissance verte.

Concernant l'ESR, le PIA3 n'ouvrira pas de nouveaux appels d'offre d'IDEX et d'Isites. « *Les universités, les écoles, les organismes de recherche reconnus comme IDEX et ISITE doivent maintenant être encouragés à bâtir des stratégies plus intégrées dans des domaines cruciaux pour notre attractivité internationale : stratégie scientifique, stratégie des formations*

attractives, stratégie RH, stratégie des alliances (nationales et internationales). Ce qui émerge aujourd'hui et que cette action va encourager ce sont l'affirmation des identités collectives [...]. La démarche intégrative doit viser notamment la simplification institutionnelle et porter sur la gouvernance, la politique de recherche et de formation, les ressources humaines et l'emploi scientifique (tant les enseignants-chercheurs que les chercheurs enseignants). Elle suppose un engagement réel des universités organismes de recherche et Grandes écoles qui, dans le cas des projets dont ils seront partie, accepteront de n'agir qu'au travers de l'université de recherche afin d'affermir la construction de ces universités de type nouveau ».

Pour aller dans ce sens, le CGI incite à créer :

1) des Écoles universitaires de recherche

« Elles auraient des activités de formation et de recherche équivalentes à ce que font les Labex, mais de manière plus massive et plus structurée et surtout en y incorporant d'emblée des missions de formation ». Elles doivent rassembler en leur sein des formations de master et de doctorat ainsi qu'un ou des laboratoires de recherche de « très bon niveau [...]. Elles peuvent s'appuyer sur un Labex et un Equipex et développer des master et des doctorats internationaux. L'école deviendrait le seul objet conventionné PIA et reprendrait les objectifs et financements Labex et Equipex avec un financement complémentaire notamment pour les formations ». Le projet devra présenter une dimension internationale et être en lien avec « les acteurs économiques ». Le PIA les financera à hauteur de 300 Millions d'€.

Compte tenu de l'état des finances universitaires, l'incitation à la constitution de telles Écoles sera très forte.

Il y aura donc deux types de master et de doctorat : ceux qui feront partie des Écoles universitaires de recherche et les autres. Les premiers adossés à des Labex et Equipex bénéficieront de leurs financements auxquels s'ajoutera le financement dédié du PIA3. Les autres, adossés à des laboratoires non financés par le PIA, constitueront la deuxième division des diplômes universitaires et leur pérennité ne sera pas assurée compte tenu de l'assèchement des finances universitaires.

Avec ces Écoles universitaires de recherche, le pouvoir politique associe étroitement le contenu des diplômes aux besoins des entreprises.

2) des Sociétés universitaires de recherche

Pour aller encore plus loin dans la politique de site, le CGI recommande d'explorer de nouveaux modes de gestion. Il propose la création de sociétés dont le

statut n'est pas précisé, financées par le PIA, adossées aux universités et aux organismes dont la mission sera de concevoir et de déployer les nouvelles offres de formation et les équipements en partenariat avec les entreprises privées. 400 millions d'€ seront investis en fonds propres dans ces sociétés.

Le but est de créer des campus associant établissements d'enseignement, laboratoires de recherche et entreprises privées, afin d'optimiser la gestion et les retours financiers.

Cela rajoute une strate supplémentaire dans un système qui, au nom de la simplification, n'a jamais été aussi complexe. Comment va s'articuler la mission de conception de nouvelles offres de formation de ces sociétés avec les Directions des Comue et des

universités fédérées dont c'est la prérogative ? Une fois que les groupes privés seront installés sur les campus, rien ne s'opposera à ce qu'ils rentrent dans les sociétés universitaires de recherche. Le capital sera enfin dans la place pour gérer directement les enseignements et les recherches qui l'intéressent.

Le Commissariat Général à l'Investissement joue le même rôle que la Cour des comptes et l'IGAENR, c'est-à-dire pousser à encore plus de dérégulation, mettre toujours plus l'Enseignement supérieur et la recherche publics au service du capital. Cet asservissement est synonyme de technocratie stérilisante et d'inefficacité.

Gilles Mercier



Qui dirige l'Enseignement supérieur et la Recherche ?

Le citoyen lambda pourrait penser que c'est le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui applique la loi qu'il a lui-même fait voter en 2013. Erreur : le pouvoir de peser sur l'organisation du service public de l'ESR est entre les mains du Commissariat Général à l'investissement, (CGI), et plus particulièrement du petit groupe d'experts à qui il a confié le financement des Idex.

Cette loi du 22 juillet 2013 (dite « loi Fioraso ») préconise la mise en place des Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) : une coordination territoriale organisée de manière fédérale ou confédérale pour les établissements d'enseignement supérieur avec la participation des organismes de recherche. Les universités pourront soit fusionner soit se fédérer.

On pourrait penser que les conseils d'administration des universités auraient la liberté de choisir leur mode d'organisation. Mais ce n'est pas du tout le cas. En témoignent les pressions subies par les universités de Toulouse et Sorbonne-Paris-Cité qui se sont vu supprimer leur Idex.

La déclaration de **Louis Schweitzer**, Commissaire général à l'investissement, (et ancien patron de Renault), à l'AEF le 27 septembre 2016 est explicite : « *Le jury international n'a pas contesté la qualité scientifique de ces deux projets – c'est important à noter, car ce n'est pas quelque chose qui peut se corriger en six mois. En revanche, dans les deux cas, le jury a considéré que ce qui lui était présenté au bout de quatre ans*

n'était pas du tout en ligne avec le projet qu'il avait validé lors de la présélection. Et pour être tout à fait concret, le jury n'a vu aucune des fusions initialement planifiées ».

Dans deux autres cas (Paris Sciences et Lettres [PSL] et Paris-Saclay), le jury a décidé une mise à l'épreuve de 18 mois (avec bien sûr sanction à la clé).

Le pouvoir n'est donc ni au ministère, ni au parlement mais bien au CGI. Cet organisme qui n'a de compte à rendre qu'au premier ministre, est un véritable État dans l'État. Dans un contexte où les organismes comme les universités n'ont plus les moyens financiers d'une politique de recherche, c'est bien le CGI qui pilote la recherche par les fonds dont il dispose et qu'il conditionne à des réformes de structure ou des thématiques qui privilégient la valorisation et l'innovation industrielle au détriment de l'avancée des connaissances. Nous en sommes à un point où les arroseurs sont arrosés : les PDG des organismes ont affirmé que « **la recherche finalisée est nécessaire, mais ne nous enfermons pas dans la recherche programmée, laissons la place au long terme et à la prise de risque** ».

Au secours Monsieur Mandon : à la place de votre actuel poste de Secrétaire d'État, réclamez un poste de ministre de plein exercice et faites votre travail pour défendre une recherche publique de qualité au service de tous !

Daniel Steinmetz



Congrès de la CGT INRA

Le 27^e congrès de la CGT INRA s'est tenu du 11 au 13 octobre à Lyon. Josiane Tack, notre secrétaire générale, a représenté le SNTRS-CGT. Nous publions ici son intervention.

Chers camarades,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier au nom du SNTRS-CGT pour votre invitation à participer au 27^e congrès de la CGT-INRA. J'assume le mandat de secrétaire générale du SNTRS depuis janvier 2015, SNTRS signifiant « syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique ». Le SNTRS est donc un syndicat national, inter-catégoriel, tout comme la CGT-INRA. Notre champ de syndicalisation couvre l'ensemble des organismes publics de recherche, excepté l'INRA. Cette situation inter-EPST est pour nous une véritable richesse, nous permettant de comparer et d'échanger sur les pratiques de la recherche, les mutations qu'elle connaît dans différents secteurs, les restructurations et les méthodes managériales utilisées. Ainsi, hier vous avez pu échanger avec Laetitia Guérin-Schneider du SNTRS-CGT sur la question de l'audit à l'IRSTEA.

J'ai entendu vos interrogations à propos de l'outil syndical, aussi ai-je décidé d'axer la première partie de mon intervention sur ce sujet. Il s'agit d'un sujet central pour nous tous : quel outil se donne-t-on, pour quoi faire et à quel niveau de la CGT ? J'aimerais aborder ce sujet au niveau de notre fédération la FERC : comment travailler ensemble dans notre champ fédéral ? Dire que nous devons travailler ensemble tombe sous le sens. Quels moyens nous donnons-nous pour y parvenir ? Comment y parvenir ?

Au SNTRS nous pensons, qu'au delà des grands principes, c'est sur la base de sujets concrets que nous devons avancer dans cette voie. Aussi, nous avons proposé aux syndicats CGT de l'ESR de travailler ensemble sur les grilles de salaire. Nous avons été à l'initiative de plusieurs réunions sur ce sujet, nous avons proposé des éléments de réflexion, à coup sûr perfectibles mais qui avaient cependant le mérite d'exister pour pouvoir amorcer une réflexion commune. Nous avons proposé ce sujet dans le cadre d'un travail au sein de la FERC mais aussi au niveau de l'UGFF. Ce travail est laborieux, les obstacles sont nombreux, nous progressons lentement mais nous persévérons.

Quel outil nous donnons-nous au niveau CGT fonction publique ? Les statuts de l'UGFF font débat en ce moment dans nos syndicats et notre fédération. Bien sûr les structures fédérales doivent être préservées, personne ne les remet en question. En fait, la question n'est pas là et l'UGFF ne cesse de le dire et de l'écrire. La question est quel outil syndical nous voulons pour défendre les statuts de la fonction publique d'État ? Le SNTRS-CGT pense que l'UGFF est légitime pour accomplir ce travail, qui d'autre pourrait le faire ? Si nous

pouvons nous mettre d'accord sur ce point, alors nous devons l'acter dans ses statuts. L'année 2017 s'annonce bien sombre, avec une remise en cause des statuts de la fonction publique écrite dans nombre de programmes électoraux de manière très ouverte. Nous pensons que la défense du statut de la fonction publique sera un des combats majeurs de 2017, il serait criminel de ne pas se doter d'un outil syndical pouvant fédérer cette défense : c'est à l'UGFF que revient légitimement cette mission.

Enfin, je finirai sur la question de l'outil syndical confédéral « collectif recherche » : la place de l'UGICT y est contestée. Cependant, camarades, la recherche est bien constituée au niveau confédéral de la recherche publique ET de la recherche privée, à ce titre la CGT-cadres, à travers l'UGICT, y a toute sa place. Si vous faites le choix de travailler au sein du collectif recherche confédéral, cela contribuerait à l'équilibre de la représentation entre les secteurs de la recherche publique et privée.

Je voudrais à présent évoquer deux éléments relevés dans votre rapport d'activité. Le premier concernant la lutte que nous avons menée contre le RIFSEEP. Je voudrais tout d'abord ici saluer la mobilisation exemplaire qu'a conduite la CGT INRA contre le RIFSEEP au sein de votre établissement. Aucun autre organisme, ni université n'a été en capacité de mobiliser de la sorte des agents sur ce sujet. Pour notre part, je tiens à affirmer ici que nous nous sommes et avons été toujours opposés au RIFSEEP : dans nos votes, nos propos, nos écrits et nos actes. Nous avons largement fait signer la pétition intersyndicale lors d'AG, de tables rondes, par appel via des messages électroniques. Nous avons tenu de très nombreuses réunions et assemblées générales sur ce sujet au sein de nos établissements. Hier encore, à Lyon, j'ai tenu une assemblée générale du personnel au cours de laquelle j'ai fait la démonstration des effets délétères d'un tel système. De nombreux camarades du SNTRS ont travaillé en ce sens. Alors pourquoi n'avons-nous pas eu la même mobilisation des personnels qu'à l'INRA lorsque nous avons appelé à des rassemblements ? Nous nous sommes posé cette question, sans pouvoir y donner de réponse précise. Peut-être parce que dans les universités nous n'avons pas trouvé assez d'écho sur ce sujet ? Peut-être parce que nous n'avons pas de centres dédiés comme l'INRA, structuration qui permet de toucher de nombreux agents en même temps sur un même lieu ? Peut-être parce que nous n'avons pas su interpeller les DU... Peut-être aussi parce que dans nos établissements il n'y a pas eu d'unité syndicale contre

le RIFSEEP et lorsque nous communiquions contre le RIFSEEP, d'autres organisations syndicales telles que la CFDT et le SNPTES communiquaient sur les bienfaits de ce régime de prime: ainsi les agents ont peut-être eu du mal à se positionner. Peut-être un peu tout cela, mais en aucun cas ce n'est dû à une position ambiguë de notre part.

Je vais à présent en venir à ce qui fait débat entre nous depuis bientôt un an. Fallait-il, faut-il participer à l'agenda social du MESR ?

Le SNTRS a pris la décision d'y participer avec d'autres syndicats ouvertement contre le RIFSEEP tels que Sud, la FSU et même FO qui, après une période d'absence, a décidé in fine de participer à l'agenda social à la fin du premier semestre 2016. Nous avons dénoncé la présence de la CPU à cet agenda, à l'extérieur mais aussi à l'intérieur, lors des réunions en présence même de la CPU, car nous pensons qu'il est important d'être présent aux réunions avec nos directions et les ministères de tutelle et de leur dire ce que nous pensons. Aller à une réunion pour nous, n'est en aucun cas cautionner ce qu'il s'y dit. Nos écrits, nos déclarations dans ces réunions et nos comptes rendus ont toujours été sans ambiguïté à ce sujet. Oui, nous pensons que pour pouvoir dénoncer des mesures, il faut d'abord en prendre connaissance, il faut aussi pouvoir s'exprimer et faire savoir quelles sont nos revendications. Nous ne refusons pas a priori les discussions. Nous sommes aussi capables de quitter une séance après déclaration, comme nous l'avons fait dans le cadre de réunions de l'agenda social. Nous pensons que nous devons être un syndicat de lutte, mais aussi un syndicat revendicatif force de proposition, c'est la ligne que nous suivons dans toutes nos actions.

Je voudrais maintenant parler ici des luttes que nous avons menées ensemble, par exemple sur la défense des précaires où nous avons travaillé avec succès à la reconnaissance des droits de certains d'entre eux par les tribunaux administratifs. Je voudrais dire qu'au delà de nos approches différentes, nos combats sont les mêmes, et fort heureusement car nous sommes bien tous à la CGT. Nous sommes bien sûr farouchement contre les structurations en COMUE qui se mettent en place, nous sommes contre la structuration de la recherche sur projet, les Idex et « ex » de tout poil. Nous dénonçons et luttons contre la précarité sans commune mesure dans notre milieu (33%) contre 12% pour le reste de la fonction publique. Nous dénonçons les budgets de la recherche détournés au profit de niches fiscales telles que crédit impôt recherche, les agences de moyens comme l'ANR, les plans d'investissement d'avenir (PIA1, 2 et 3 maintenant) outils de destruction de la recherche publique en France. Nous dénonçons la déstructuration de la recherche à travers la remise en cause

de ses organismes et de leurs prérogatives de recherche publique. Les politiques scientifiques mises en œuvre axant les thématiques scientifiques vers l'innovation coûte que coûte, incitant les chercheurs à créer des start up, tarissant les crédits alloués à la recherche fondamentale au profit exclusif des transferts technologiques. Au delà de notre secteur, nous avons bien sûr dénoncé et participé à la mobilisation contre la loi travail.

J'arrêterais là sur ce qui nous rassemble, la liste est bien plus longue que ce qui pourrait paraître nous éloigner. Nous devons mettre notre énergie à créer des synergies communes pour lutter efficacement contre les contre-réformes d'une gravité sans précédent que subit la recherche publique. Nous devons travailler avec les différentes structures de la CGT qui ont toutes leur pertinence au sein de la confédération. Notre appartenance à la CGT et à ses valeurs doit nourrir notre relation et nos échanges.

Je terminerai ici mon intervention, car votre temps est compté, j'espère ne pas avoir été trop longue, la parole dans un congrès doit être celle de ses congressistes, je vous la rends et vous souhaite un bon congrès riche en débats et travaux constructifs pour contribuer au rayonnement de la CGT à l'INRA.



Ils l'ont dit, ils l'ont écrit

Un Moment de vérité (I)

Le PIA (programme des investissements d'avenir), outil très puissant de restructuration de l'ESR, est piloté non par le MESR mais par le CGI sous l'autorité du Premier Ministre. Il y a très peu de collaboration entre le CGI, qui met en œuvre le PIA, et le MESR. Les Idex, les Labex, les Equipex, Les Satt, etc. ce n'est pas le MESR, mais le CGI ! L'ESR est sous la responsabilité d'un secrétaire d'État qui est sous la tutelle d'une ministre de l'Éducation. Pourquoi avoir un ministre de plein exercice puisque la recherche et l'enseignement supérieur doivent être entièrement au service de la compétitivité des entreprises ? Avec un Ministre de plein exercice, l'État, serait encore obligé de gaspiller des moyens financiers pour des recherches sans intérêt économique. C'est à Matignon que sont prises les décisions stratégiques, et non rue Descartes

Les PDG des Organismes et les dirigeants des universités ont été amenés à en faire le constat, lors du colloque annuel des vice-présidents recherche et innovation de la CPU (conférence des présidents des universités) qui s'est tenu fin août à Nancy. Bien malgré eux, ils furent obligés de reconnaître les contradictions d'une politique de réduction des financements récurrents et de finalisation à outrance qu'ils mettent en œuvre avec zèle.

Citons Alain Fuchs, le Président du CNRS :

« Le fait que nous ayons presque plus de marge de manœuvre budgétaire a des effets [...]. Universités, organismes, nous avons tous joué le jeu du PIA et aujourd'hui celui qui a gagné une Ferrari peut être content. Sauf qu'il n'a de quoi payer qu'un seul plein d'essence. Ce n'est ni la faute du PIA, ni celle du CGI, mais c'est quand même un problème ».

Pour Yves Levy, PDG de l'Inserm :

« Entre 2000 et 2016, à périmètre constant, le budget de l'Inserm n'a pas augmenté d'un euro, ce qui signifie qu'entre 20 et 30 M€ nécessaires pour compenser les augmentations de masse salariale se sont évanouis pour la recherche proprement dite ». Et le même de s'interroger : « Avoir basé les investissements d'avenir sur de l'extrabudgétaire est un choix déterminant qui va imprimer l'ensemble du paysage ESR pour des décennies [...] et nous n'y avons pas réfléchi lorsque cette décision a été prise, le choix de financer l'avenir par de l'extrabudgétaire en diminuant les marges de manœuvres budgétaires des universités et des organismes de recherche et donc leurs capacités stratégiques pose problème ».

Yves Levy ajoute que « l'extrabudgétaire imprime une orientation et une manière de voir la recherche qui est en dehors des choix stratégiques ». Il en veut pour preuve que « le PIA3 arrive sans bilan clair de ce qui a

été fait, sans que l'on sache quel va être le mécanisme d'ouverture des appels d'offre de ces dix nouveaux milliards [...]. Aujourd'hui les objectifs affichés sont flous. Qui définit les choix ? Que demande-t-on aux jurys internationaux ? Quelle est la vision stratégique d'ensemble de ce système dans lequel nous sommes tous rentrés ? Comment concilier cette politique de sites avec les enjeux stratégiques nationaux à l'échelle du pays ? Il faudrait que l'État se pose à un moment la question des priorités ».

S'adressant aux vice-présidents recherche et valorisation, il leur explique : « Votre rôle est d'avoir une action sur votre site, mais aussi une action concertée au niveau national car c'est ensemble qu'universités et organismes **doivent se poser la question de savoir où l'on va** ». Il attend « le PIA3 sur la question du renforcement technologique parce qu'il n'a pas les moyens de mener tout seul cette action. [...] Il faudrait que trois autres universités de recherche et les organismes essaient de définir dans ce domaine une politique concertée pour le PIA3 ». Il regrette « **qu'il n'y ait plus aucun lieu pour décider des grands programmes à long terme** ».

Concernant les Très Grandes Infrastructures, Alain Fuchs constate : « Aujourd'hui nous ne sommes pas du tout certains de pouvoir continuer au rythme qui était le nôtre pour participer aux grandes opérations internationales. Il y a des cas concrets où il faudrait participer à des consortiums de préparation et même dans cette phase initiale nous ne sommes pas sûrs de pouvoir être présents alors que nos partenaires internationaux nous y attendent ».

Le PDG de l'Inria, Antoine Petit, donne le coup de grâce : « Nous sommes incapables de faire des choix collectivement ».

Au fond, résume le président de l'université de Lorraine et président de la commission recherche et innovation de la CPU, « l'État ne fait pas plus confiance aux universités qu'aux organismes. On nous consulte, mais on ne nous écoute pas ».

Alain Fuchs s'adressant aux dirigeants d'université : « En prévision de la période électorale, je serais favorable à ce que nous construisions un discours pour expliquer aux politiques que les organismes et les universités ne sont pas si mauvais en matière de valorisation de la recherche. Nous savons faire des start-up, mais est ce à nous de nous occuper de les faire croître ensuite ? [...] Est-ce notre faute si nous ne parvenons pas à attirer à nous la partie du tissu industriel français qui ne veut pas monter en gamme, qui ne fait pas de recherche ou qui n'a pas d'appétence pour le doctorat ? ». Et le président recherche et innovation de la CPU de lui répondre : « le développement des entreprises, ce n'est ni notre métier ni notre rôle ».

Le représentant de l'IGAENR leur a répondu que le PIA est dans la continuité des politiques menées depuis une quinzaine d'années et les amplifie. Il s'agit de favoriser la relation formation-recherche-entreprise, dans une logique de valorisation de la recherche affichée depuis la loi Allègre de 1999 et s'appuyant sur une réorganisation territoriale du transfert. **À titre personnel**, ce représentant pense que « *le PIA n'est pas en contradiction avec la coordination territoriale du ministère* ».

Analyse

La recherche est passée d'une organisation nationale axée sur les organismes nationaux à une organisation territorialisée autour des universités.

Une recherche publique reposant sur des organismes nationaux c'est une recherche dont le but premier sont les enjeux de la connaissance, une recherche qui donne une place centrale à la communauté scientifique.

Une recherche publique territorialisée c'est une recherche intégrée à la stratégie des universités, elles-mêmes dépendantes des financements des entreprises de la région. C'est une recherche dont les scientifiques sont essentiellement des exécutants. C'est pour cela qu'il n'y a pas besoin d'un ministère de l'ESR, un secrétariat suffit. Comme il s'agit de restructurer l'ESR au besoin de profit du capital, quoi de mieux que de confier sa réorganisation aux dirigeants d'entreprises et à leurs technocrates grâce au CGI qui gère le PIA ? Les Alain Fuchs, les Yves Levy et les présidents d'université ont un défaut rédhibitoire : ils sont issus du monde académique et non du monde de l'entreprise. Les transferts budgétaires de l'État au capital sont tels, qu'il n'y a plus de marge pour que les organismes et les universités aient un politique propre. L'autonomie n'est qu'une autonomie de mise en œuvre dans le cadre du maillage de plus en plus serré tracé par le PIA. La logique de la concurrence l'emporte sur les nécessaires collaborations. Visiblement les « Alliances » ne servent pas à grand-chose. Les besoins de financements sont tels, qu'ils l'emportent sur la logique scientifique.

Le discours des PDG et des dirigeants universitaires est lamentable, pathétique. Ils reconnaissent implicitement qu'ils sont les exécutants d'une politique sur laquelle ils n'ont pas la main. Ils se sont mis au service d'une politique qui lamine la recherche dans son essence même.

Même au service du capital, la recherche a besoin de connaissances qui proviennent d'une recherche libre conférée par des financements récurrents. Or, tout est finalisé, toute recherche pour être financée doit se justifier par ses éventuelles applications économiques. Il n'y a plus aucune place pour une recherche au service

de la connaissance, pour une recherche à long terme.

Les conséquences d'une finalisation à outrance dans le cadre d'une restriction budgétaire sans fin sont telles, que la Ligue européenne des universités de recherche (LERU), constatant que les appels à projets du programme européen H2020 étaient biaisés de façon disproportionnée en faveur des projets les plus proches du marché, appelait les agences nationales « à reconnaître l'importance capitale d'une répartition équilibrée des financements de la recherche couvrant toute la gamme des activités qui ont contribué au progrès scientifique par le passé ».

Le seul et unique moyen de libérer la recherche publique du carcan de la finalisation à outrance, de sortir de cette logique de déclin, est la lutte des personnels : sortir de la résignation, du sentiment d'impuissance.

Un Moment de vérité (II)

Dans une interview à l'agence de presse AEF, le président de la conférence des Grandes Écoles porte une appréciation plutôt réservée sur les Comue. Pour lui, ce sont des ensembles extrêmement divers qui n'ont pas tous la même efficacité. Il a fallu deux ans pour mettre en place des gouvernances extrêmement lourdes et compliquées, dont le fonctionnement repose avant tout sur l'entente entre les personnes. Il n'est pas convaincu que l'on ait gagné en visibilité par rapport aux PRES. Le PIA3 va ajouter de la complexité au système. Il craint que les Écoles de petite taille soient marginalisées dans les mastodontes que sont certaines Comue. Il regrette l'importance des coûts de fonctionnement pour les Écoles au sein des Comue. Les Écoles doivent garder la main sur le lien formation-recherche, sur le lien avec l'entreprise, et, quand elles sont habilitées à délivrer le doctorat, il ne faut pas le perdre, sinon cela leur jouera des tours à l'international.

Analyse

Le PIA3 ne soulève pas l'enthousiasme. Il en est de même des Comue. Si les Écoles d'ingénieurs sont entrées dans les Comue, c'est pour voir leurs diplômes reconnus internationalement afin d'attirer les étudiants étrangers dont les droits d'inscription permettront d'accroître leur financement. Mais elles tiennent à garder leurs prérogatives, à ne rien céder aux Comue, ni aux Idex concernant les enseignements et les diplômes. Cette volonté d'indépendance est encore plus manifeste quand les Écoles ne dépendent pas du MESR, mais du Ministère de la défense ou de celui de l'économie. C'est ainsi que les Grandes Écoles du plateau de Saclay ne veulent pas de la structure fédérale de l'Idex Saclay. Pour elles, l'Idex devrait être une structure confédérale au sein de laquelle elles continueraient de faire comme elles l'entendent.

Evaluation des unités de recherche :

Danger !

Le cycle de vie des laboratoires de recherche est désormais rythmé par les plans quinquennaux et leurs cortèges d'évaluations. Pour la vague D, quinquennat 2019-2023, les dossiers des unités devront être déposés en avril/mai 2017, au cours du 2e semestre le HCERES procédera à la visite des unités, et les projets des unités seront examinés par les tutelles pour une création au 1er janvier 2019.

Les directeurs d'UMR CNRS/UPMC et Inserm/UPMC ont reçu une lettre co-signée par le Président de l'Université Pierre et Marie Curie et les PDG des organismes rédigée exactement dans les mêmes termes leur annonçant que pour préparer l'évaluation 2018, l'université et l'organisme organiseront, dans le courant du premier semestre 2017, « un dialogue stratégique » afin de réfléchir au positionnement national et international des équipes du laboratoire. Ce « dialogue stratégique » coïncide avec la fusion des universités Pierre et Marie Curie (Paris 6) et Paris-Sorbonne (Paris 4) en janvier 2018.

L'UPMC et les organismes vont constituer des comités d'experts qui décideront de la vie et de la mort des équipes suivant des critères « stratégiques », c'est-à-dire des critères qui ont peu à voir avec la science et qui seront déterminés en grande partie par les jeux d'influence des mandarins du site.

Cette pré évaluation précèdera celle par le HCERES. Ce qui se met en place à l'UPMC préfigure ce que sera l'évaluation des UMR au fur et à mesure des vagues d'évaluation du HCERES. Les décisions de ce « dialogue stratégique » seront sans appel. Les sections du comité national et les CSS de l'Inserm, les conseils de l'université (conseil académique, commission scientifique, commission de la formation et de la vie universitaire) ne seront pas associés aux débats. Les choix stratégiques s'élaborent en toute opacité. Pour

les Directions, l'évaluation est stratégique. Les instances scientifiques doivent être écartées de l'évaluation qui doit être l'apanage des seules Directions.

Comme la politique de recherche est une politique de site, les universités étant des établissements de site et les organismes des établissements nationaux, ces derniers ne font qu'accompagner les stratégies des universités déterminées pour beaucoup par les hobereaux qui les dirigent. Comme les mandarins sont plus préoccupés par leur pouvoir que par la science, les décisions qui seront prises iront à contresens de la logique scientifique et mettront en danger des domaines scientifiques. Ainsi le doyen de la faculté de médecine de l'UPMC pousse à transférer au site des Cordeliers les équipes en imagerie médicale qui font de la recherche clinique avec l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, coupant ainsi les liens quotidiens entre chercheurs et cliniciens.

Les Directions d'organismes et d'universités procèdent à une redistribution des thématiques scientifiques à l'échelon régional en fonction des fusions d'universités, de la constitution des Comue, des Idex, des Isite, de toutes ces superstructures technocratiques qui leur permettent de piloter la recherche loin des instances scientifiques polluées par les représentants des personnels et de la communauté scientifique.

Ces « dialogues stratégiques » qui sont en fait des monologues ne sont pas sans conséquences pour les personnels. Les départs anticipés, ou forcés, les désassociations d'équipes, fusions d'unités etc. vont s'accélérer. Comme dans le privé, ce sont les Directions qui décident et comme dans le privé ce sont les personnels qui trinquent !

Gilles Mercier et Alain Giron



IRSTEA : Bonne nouvelle

La CGT entre au Conseil d'administration de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (Irstea) !

Voilà un joli succès qui vient couronner la première année du rattachement de la CGT Irstea au SNTRS. Un résultat historique même, l'obtention d'un siège au conseil d'administration.

À un moment clé, où la statu quo n'est plus tenable, l'avenir de l'organisme, de ses personnels et des thématiques scientifiques sera au cœur des débats du CA.

La CGT sera attentive à construire un futur pour les personnels de l'institut qui garantisse l'avenir professionnel de chacun, quels que soient sa thématique ou son statut.

Belle récompense d'une dynamique syndicale qui se poursuivra dans la durée.

Félicitations et bon courage aux heureux élus SNTRS-CGT :

Lynda Aissani, Rennes (titulaire)

Serge Guillaume, Montpellier (suppléant)

Ci-dessous les résultats détaillés :

	Inscrits		Votants		Exprimés		SUD Recherche EPST		FO		SNTRS-CGT	
	2012	2016	2012	2016	2012	2016	2012	2016	2012	2016	2012	2016
	1232	1110	618	418	602	411	344	207	177	126	81	78
		-122		37,66		37,03	57,14	50,36				18,98
Différence %				-12,50		-11,84		-6,78		1,25		5,52
Différence voix				-200		-191		-137		-51		-3
			Nombre d'Élus (4 sièges) :				(3)	(2)	(1)	(1)	(0)	(1)



L'Accord sur le commerce des services (ACS)

Dans la série des accords qui menacent les services publics en instaurant notamment des « tribunaux arbitraux » privés qui se substitueraient à la justice publique des États et même internationale en cas de litige censé porter atteinte aux intérêts des compagnies multinationales, on connaît le TAFTA (accord UE-États-Unis, dont le gouvernement semble maintenant découvrir la nocivité), le CETA (accord UE-Canada tout aussi nocif que le TAFTA mais ne suscitant pas les mêmes réserves gouvernementales), mais on connaît moins l'ACS (accord sur le commerce des services), ce dernier étant le digne héritier du fameux AGCS (accord général sur le commerce des services) qui avait soulevé en son temps de vives protestations de la société civile et des collectivités dans plusieurs pays.

Sous prétexte de « réguler » les services, notamment suite à de nouveaux services numériques au développement mondial exponentiel (commerce électronique), l'ACS a pour but de libéraliser les services publics en en limitant la portée et en donnant toute latitude aux investisseurs pour s'emparer de ces juteux marchés.

Comme pour le TAFTA et le CETA, les négociations sur l'ACS étant menées dans le plus grand secret, les informations sur le contenu de l'accord proposé ne parviennent aux citoyens que grâce à des fuites, ce qui est une raison supplémentaire de craindre le pire.

Les participants à l'ACS sont : l'Union Européenne, l'Australie, le Canada, le Chili, Taïwan, la Colombie, le Costa Rica, Hong Kong, l'Islande, Israël, le Japon, le Liechtenstein, Maurice, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, le Pakistan, Panama, le Pérou, la Corée du Sud, la Suisse, la Turquie et les États-Unis.

L'Uruguay et le Paraguay ont quitté la table des négociations en 2015. Concernant l'Uruguay, ce retrait était dû à l'opposition publique face aux graves conséquences potentielles de l'ACS.

Les négociations sur l'ACS ont été proposées par les États-Unis et l'Australie début 2012, avaient commencé en 2013 et ont subi de nombreux retards. Les participants à la négociation se qualifient eux-mêmes de « meilleurs amis des services » : ce sont les plus ardents défenseurs de leur libéralisation. Avec de tels « amis », nul besoin d'ennemis !

Lors de la dernière séance de négociation des 19-25 septembre, les parties, espérant conclure ces négociations avant la fin du mandat de l'administration Obama, ont convenu de boucler l'ACS les 5 et 6 décembre. Ce délai étant extrêmement bref, le

gouvernement français doit vite préciser sa position par rapport à l'ACS. L'enseignement supérieur et la recherche publics doivent être absolument exclus du champ d'application de cet accord.

L'*Internationale de l'Éducation* (IE) a pu consulter des documents ayant fait l'objet de fuites et qui démontrent que l'UE demande aux autres parties d'inclure l'éducation dans l'accord et dès lors d'assurer la libéralisation totale du secteur. Cette décision est particulièrement scandaleuse à l'égard des pays en développement où les systèmes d'enseignement public sont en proie à des investisseurs privés et où les privatisations récentes ont constitué un échec, y compris dans le cas des « écoles à but lucratif à bas coût » (*low-fee for profit schools*).

Le SNTRS-CGT a proposé que l'intersyndicale ESR exige du gouvernement de ne pas assujettir le système d'enseignement supérieur et de recherche public national à une logique commerciale, mais aussi qu'il ne cherche pas à obtenir d'autres pays la commercialisation de leur système d'enseignement public.

Dina Bacalexici



SOS enseignement supérieur et recherche, précarisés, paupérisés

Le premier pas du gouvernement ne suffit pas !

Tribune publiée dans L'Humanité le 3 août 2016 sous le titre « Des milliards d'euros sont nécessaires ».

Le déclin de l'enseignement supérieur et de la recherche, (ESR) doit s'arrêter. Le 6 juillet 2016, le SNTRS-CGT, les syndicats de la FSU (SNCS, SNE-SUP, SNASUB, SNEP) et de Solidaires (SUD Recherche EPST, SUD Education) ont lancé un cri d'alarme pour organiser dès septembre une campagne de mobilisation afin d'obtenir une réelle augmentation du budget des universités et des organismes de recherche.

Lors du vote des quatre premières lois de finance du quinquennat, le gouvernement prétendait que le budget de l'ESR était sacralisé. Mais chaque année, une partie des crédits était annulée. Au mois de juin, 256 millions d'euros devaient disparaître. Les protestations des prix Nobel, des conseils scientifiques, des syndicats a fait partiellement reculer Bercy. Il reste 122 millions qui sont perdus pour les universités et certains programmes de recherche.

Aujourd'hui, Mme Vallaud Belkacem annonce une hausse de 850 millions d'euros pour 2017. Cela représente 3,6% du budget de la Mission de l'Enseignement Supérieur et de la recherche. Cette première hausse significative depuis 2012 est à mettre à l'actif des mobilisations, mais reste insuffisante. Cela permettra de compenser les annulations récentes, d'assumer les premières, et maigres, augmentations du point d'indice depuis 2012 : 0,6% en juillet et 0,6% en février 2017, de réaliser les aménagements des grilles de salaires des fonctionnaires prévues par le protocole PPCR. Pour les étudiants, le gel des droits d'inscription et des tickets de restaurants universitaires est confirmé.

Cependant les budgets sont toujours à la limite de la rupture dans la plupart des universités et des organismes de recherche. Pour tenir un équilibre impossible, les emplois ont été gelés dans de nombreuses universités. Le seul CNRS a supprimé ces dernières années plus de 2000 emplois. La situation est si dégradée que la Conférence des Présidents d'Universités est sortie de sa réserve, en annonçant des journées « universités mortes » à la rentrée universitaire. Va-t-elle maintenant rentrer dans le rang ?

Cette augmentation n'arrivera qu'en 2017 et c'est en septembre que les universités devront faire face à l'inscription de 40 000 étudiants supplémentaires. Avec un immobilier dégradé et moins de personnels, les conditions d'accueil et d'enseignement restent incompatibles avec la réussite étudiante.

Les conditions de travail se sont dégradées. La précarité a explosé. Avec 70 000 CDD dans les univer-

sités et 15 000 dans les organismes de recherche, le taux de précarité est de 33%, à comparer aux 12% de la fonction publique d'Etat hors enseignement supérieur et recherche. Les salaires sont à la traîne. En début de carrière de nombreuses catégories techniques dépassent à peine le Smic. Les rémunérations des jeunes maîtres de conférences ou chargés de recherche sont honteusement basses. Si dans de nombreux secteurs de la fonction publique, la politique salariale des ministères a compensé par des primes (qui ne comptent pas pour la retraite) la faiblesse de salaires, cela n'a pas été le cas dans notre secteur.

La recherche et l'université payent le prix de la politique d'austérité du gouvernement. Pour sortir du déclin, 850 millions d'euros ne vont pas suffire. Il faut arrêter de supprimer des emplois et au contraire en créer pour résorber la précarité. Il faut débloquer tous les emplois supprimés et créer a minima 6000 emplois supplémentaires par an pendant 10 ans. Il faut débloquer les salaires et obtenir des conditions de travail correctes.

Le pays a besoin d'un grand effort de formation et de recherche. L'objectif d'arriver à 1% du PIB pour la recherche publique et à 2% pour l'enseignement supérieur dans les 10 ans nécessite 3,5 milliards d'euros supplémentaires tous les ans. C'est le choix politique que nous exigeons du gouvernement. Cela va bien au-delà de la seule annonce des 850 millions !

Daniel Steinmetz



International

Hors des frontières de la France

Rubrique coordonnée par Dina Bacalexi

Canada

Les subventions à la découverte désavantagent les petites universités

Le premier ministre québécois, Pierre Trudeau, demande à la ministre des sciences du Canada, Kirsty Duncan, de « renforcer la reconnaissance et le soutien de la recherche fondamentale en appui des découvertes » : le gouvernement fédéral canadien ne fait pas assez pour la recherche fondamentale sans débouchés pratiques.

Des collègues biologistes ou spécialistes de recherche en écologie et environnement de différentes universités anglophones et francophones (Lakehead, Trent, Windsor, Laval, Victoria, Moncton) ont mené une enquête sur les subventions accordées par le *Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie* (CRSNG). Les résultats montrent que les demandes des petites et moyennes universités sont généralement sous-classées par les évaluateurs sous prétexte que ces universités

ne disposent pas de personnel « concurrentiel », ni d'infrastructure solide de recherche. On a calculé l'attribution des subventions à des chercheurs établis par rapport au recrutement de nouveaux chercheurs à financer : ces recrutements sont inférieurs aux subventions « perdues » par les chercheurs établis, ce qui « crée un déséquilibre de mauvais augure pour l'avenir de la science au Canada ». De plus, dans un pays où les financements du gouvernement sont au prorata du subventionnement par le CRSNG, les petites structures subissent une double peine. Ce qui est plus grave encore, surtout vu les besoins des provinces rurales en recherche de découverte et d'expérimentation (ressources naturelles, faune et flore, défis environnementaux, peuples et cultures indigènes etc.), des jeunes chercheurs issus de ces zones risquent de ne jamais pouvoir mener leurs travaux à l'abri du

besoin, et les universités et centres de recherche correspondants ne jamais pouvoir former à de nouvelles techniques ou poursuivre sur le long terme des programmes prometteurs.

Malgré un programme pilote lancé en 2015, la faiblesse des subventions (10 000\$/an) et leur courte durée (2 ans) les rendent inefficaces. En conclusion, les collègues rejoignent Pierre Trudeau : c'est au gouvernement fédéral d'investir plus dans la recherche fondamentale en attendant que le CRSNG corrige les inégalités créées par son système de subventionnement.

Cette situation nous la connaissons, hélas, très bien en France : la manie de l'agrandissement et des fusions tente de broyer les petits et d'avantager les grands, en érigeant la taille en critère scientifique au détriment de la qualité. Voilà comment arroser un sol déjà mouillé.

Chine

Demande de libération de syndicalistes détenus

Le *China Labour Bulletin*, organisation de défense des travailleurs située à Hong-Kong, nous apprend que 7 militants syndicaux ont été arrêtés par la police et emprisonnés pendant 9 mois, suite à des mesures de répression contre la société civile dans la province Guangzhou. Ils étaient membres du *Panyu Workers Service Center*, pionnier dans la négociation collective, qui aide l'élection des représentants des travailleurs et l'élaboration de stratégies efficaces visant à conduire les employeurs obstinés à la table des négociations. Grâce à ses actions, des tra-

vailleurs ont obtenu des augmentations de salaires, des indemnités de licenciement, des cotisations à l'assurance sociale etc.

Différentes intimidations ont été dirigées contre les 7 militants syndicaux arrêtés et leur famille, les empêchant parfois d'avoir accès à leurs avocats. L'accusation de « disruption de l'ordre public » reste à prouver (en l'absence de procès). Heureusement, 5 d'entre eux ont été libérés sous caution, mais sans pouvoir reprendre leurs activités. La libération des deux qui restent encore en prison sera un signe que la Chine, où il

existe un « syndicat officiel », *All-China Federation of Trade Unions* (ACFTU), ouvre la voie à la libre organisation des travailleurs et de la société civile, ce qui garantira l'amélioration des relations dans le monde du travail et la stabilité sociale en général.

Le SNTRS a exprimé sa solidarité avec les deux syndicalistes et demandé leur libération immédiate.

Merci à notre section de l'École Supérieure de Physique et Chimie Industrielles de la ville de Paris (ESPCI) de nous avoir procuré cette information !

Colombie

Miguel Ángel Beltrán est libre

Nous lisons au bulletin de l'*Internationale de l'éducation* (IE) de septembre la libération de ce professeur d'université opposant au gouvernement colombien qui a écopé de 8 ans de prison suite à des accusations injustes et illégales qui ont causé sa condamnation comme « conspirateur et complice des groupes armés des FARC ». Dans un pays où la violence antisyndicale - et en premier lieu anti-syndicats de l'éducation - est parmi les

plus élevées au monde, le gouvernement n'hésite pas à utiliser tous les moyens, même illégaux, pour faire taire les voix opposantes, surtout quand il s'agit d'un chercheur éminent, spécialiste de l'étude des conflits et troubles politiques de son pays. Détenu pendant un an dans une prison de haute sécurité à Bogotá, le prof. Beltrán a été libéré début septembre, trois jours après l'annonce de l'accord de paix entre le gouvernement et les FARC, qui

met fin à des décennies de guerre. Il est à noter que les syndicats des enseignants colombiens soutiennent fortement le processus de paix et appellent les collègues à l'approuver lors du référendum qui se tiendra dans les prochains mois (NDLR. le résultat du référendum était une victoire du non...). L'IE a demandé avec insistance la libération du prof. Beltrán, affilié au syndicat de l'enseignement supérieur ASPU.

États-Unis

Que préconisent les deux candidats à la présidence pour l'université et la recherche ?

Grâce à deux dépêches AEF du 25.08.2016, (n°544222 et n°544412), nous avons un aperçu des programmes des deux successeurs présumés de Barack Obama, Hillary Clinton et Donald Trump :

- **financement fédéral de la recherche.**

Hillary Clinton considère la recherche et l'innovation comme des fondements du futur, tandis que Trump semble leur accorder un rôle secondaire. Clinton s'engage à augmenter la part du PIB fédéral consacré au R&D, notamment le budget de la National Science Foundation, afin d'être à la hauteur des grands défis. Plus spécifiquement pour la NASA, elle envisage un soutien renforcé et des partenariats avec la communauté scientifique internationale, tandis que Trump favorisera les partenariats public-privé entre la NASA et les entreprises commerciales.

- **recherche sur l'embryon.**

Sans surprise, Trump est contre et s'oppose aussi à son financement fédéral. L'un de ses colistiers est le gouverneur de l'Indiana, Mike Pence, conservateur chrétien qui remet en cause l'existence du réchauffement climatique, doute de la théorie de l'évolution et critique le soutien d'Obama à la recherche embryonnaire.

- **attractivité, accueil des chercheurs étrangers.**

Afin d'attirer les talents, Clinton propose « d'agrafer » une carte verte (NDLR. permis de travail) aux masters et doctorats science, technology, engineering, mathematics (STEM), de soutenir le « visa start-up » à condition d'avoir des financements par des investisseurs américains, de créer un certain nombre d'emplois et de répondre aux standards de qualité. Trump tergiverse et n'inspire aucune confiance notamment aux scientifiques musulmans, qui hésitent même de prendre en thèse leurs coreligionnaires, par peur de les mettre en difficulté : Trump a déclaré interdire totalement l'entrée de musulmans aux États-Unis (mais il est revenu sur ces propos).

- **dette étudiante.**

Clinton prendra différentes mesures pour la refinancer, l'indexer sur les salaires, voire l'annuler dans certains cas, reconnaissant sa nocivité pour l'économie du pays. Trump la reconnaît aussi, mais pense que l'État n'a pas à s'en mêler. Il voudrait dissocier l'accréditation des établissements de leur financement, afin que de nouveaux établissements rejoignent « le marché » (sic).

- **community colleges.**

Clinton promet leur gratuité, pour que les jeunes puissent acquérir des compétences, des diplômes, et poursuivre leur carrière sans souci financier. Ces Colleges ont une visée professionnelle et leurs diplômés peuvent poursuivre à l'université. L'idée de la gratuité, issue du programme de Bernie Sanders qui envisageait la gratuité générale des établissements du supérieur, fait son chemin aux États-Unis, où elle n'allait pas du tout de soi.

- **discriminations sexuelles.**

Elles sont interdites dans les établissements soutenus par l'État. Trump fustige l'amendement qui établit cette interdiction, car il imposerait « une révolution sociale et culturelle en donnant à tort de nouvelles définitions des droits liés aux discriminations sexuelles » (même si cet amendement date... de 1972 !). Il considère le harcèlement sexuel comme « un crime terrible », mais qui « relève des tribunaux », non des universités. Clinton pense qu'on ne doit pas seulement condamner le harcèlement sexuel, mais l'interdire, envisage des mesures judiciaires mais aussi disciplinaires, une aide aux victimes et des efforts de prévention pour lutter contre le fait qu'une étudiante sur cinq en est victime pendant sa scolarité.

Hongrie-Tunisie

Bonne nouvelle (1) : Habib Kazdagli décoré

Le nom du doyen de la faculté des arts, lettres et humanités de la Manouba est connu des lecteurs du BRS (voir n°465 et 467). Cet infatigable défenseur des libertés académiques, spécialiste de l'histoire contemporaine du Maghreb en général et de la Tunisie en particulier, a reçu le 6.10.2016 le prix *Pro facultate philosophiae* de l'Université de Szeged (Hongrie). Ce prix couronne plus de deux décennies de coopération scientifique entre les deux universités et, signe des temps, a été décerné lors

d'un colloque international sur le thème « nations, nationalismes, minorités et migrations dans l'espace euro-méditerranéen », où le doyen Kazdagli est intervenu sur la « *définition/redéfinition de la "tunisianité" dans le contexte de la transition en cours en Tunisie* ».

La décision de décorer le doyen était prise à l'unanimité des membres du conseil de la faculté des lettres de l'université hongroise. Ils saluaient ainsi son rôle pour la défense de l'université tunisienne et de son indépendance,

conte l'extrémisme ; ils exprimaient aussi leur reconnaissance pour tout ce que le doyen a fait en faveur de ses collègues hongrois.

Au pays de Viktor Orban, où le récent référendum anti-migrants a vu les idées xénophobes obtenir la majorité (heureusement sans pouvoir s'appliquer, faute... de votants), cette bonne nouvelle montre que le monde scientifique sait être un défenseur de la coopération et de l'ouverture, devenir un pilier de la résistance contre le repli sur soi et l'obscurantisme.

Iran-Canada

Bonne nouvelle (2) : Homa Hoodfar est libre !

La mobilisation a payé : l'Iran a enfin libéré Homa Hoodfar, l'anthropologue canadienne d'origine iranienne, professeure à l'université de Concordia, détenue sans raison valable depuis plusieurs mois. Les syndicats canadiens de l'ESR, en premier lieu la FQPPU, avaient envoyé en juillet dernier une lettre à Ali Khamenei, le guide suprême iranien, réclamant justice (cf. BRS

n°486 de juillet 2016). Dans le bulletin de septembre de l'IE, nous apprenons que la professeure a enfin été libérée, aucune charge ne pèse plus contre elle. Les appels des collègues canadiens et de l'IE insistent tous sur la mise en liberté immédiate et sans condition de Homa Hoodfar, son arrestation et sa détention étant considérées comme une attaque contre les

libertés académiques, les droits humains en général et les droits fondamentaux des enseignant.e.s. Rappelons que Homa Hoodfar était allée en Iran d'une part pour voir sa famille, d'autre part pour recueillir des données utiles à ses recherches.

Nouvelle-Zélande

Pétition citoyenne contre la marchandisation de l'ESR qui se profile : « Dites au gouvernement de mettre la sagesse devant le profit »

Steven Joyce, le ministre néozélandais de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'emploi, prévoit de changer la loi de façon à ce que des entreprises privées puissent percevoir le même financement que les universités publiques, les *wānangas* (établissements de type universitaire spécialisés dans l'éducation Maori) et les Écoles polytechniques (écoles supérieures technologiques proches des IUT français).

L'éducation est un bien public, non un produit *corporate*. Adresse au ministre de l'éducation :

« Nous vous présentons notre opposition à l'amendement de la clause 8 de la loi de l'éducation 2016 (loi concernant l'enseignement supérieur et autres affaires). Nous pensons que le ministre actuel et les futurs ministres de l'enseignement supérieur doivent maintenir le droit d'octroyer plus de financements aux institutions publiques d'enseignement supérieur. Les universités, les *wānangas* et les Écoles polytechniques ne sont pas les mêmes que les fournisseurs privés lucratifs. Elles ont un devoir légal d'enseigner aux Néozélandais de tous milieux, de

protéger les libertés académiques, et de renforcer notre pays grâce à une recherche forte ».

Avant d'entrer en politique, Steven Joyce était un entrepreneur « réussi », un self-made millionnaire selon sa fiche Wikipedia. Peut-être une clé de lecture de cette mesure en préfiguration ? Toute notre solidarité aux collègues néozélandais. Les combats communs rapprochent ceux qui vivent à des endroits du globe si éloignés !

Québec

Le malaise des professeurs d'université

Un article de Pauline Gravel dans *Le Devoir* (17.09.2016), relayé par la FQPPU (Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université), porte sur « les professeurs d'université broyés par la recherche de financement et le multitâche ».

Elles et ils exercent des métiers de passion, mais, depuis plus de 10 ans, souffrent de plus en plus de stress et d'anxiété : c'est « la grande désillusion ». Une enquête menée par deux collègues de psychosociologie de l'Université Laval sur un panel représentatif de professeur.e.s des universités québécoises a montré que, pour les jeunes, le temps qui manque pour produire un travail de qualité est une source de frustration (on leur demande de concilier de multiples tâches, souvent au détriment de leur vie familiale et parentale). La

recherche est certes un critère très valorisant (NDLR. comme dans la plupart des pays, la recherche se mène dans les universités et non dans des organismes séparés comme en France), mais les exigences de performance « multitâche » ne laissent pas la disponibilité intellectuelle nécessaire pour s'engager dans un travail exigeant et de longue haleine.

La recherche de financement est une autre paire de manches : l'élite reçoit les fonds, les autres montent des dossiers en vain. 57% de fonds sont monopolisés par seulement 10% des chercheurs. Les collègues se sentent spoliés de leur destinée professionnelle, d'autant plus que la tournure entrepreneuriale de l'université conduit à les évaluer quantitativement selon les fonds levés et selon leur « productivité » (ce qui permet d'être bien en vue

pour avoir des subventions, donc c'est un cercle vicieux !). Cela augmente les cas de manquements à l'éthique, de plagiat ou carrément de fraude. « Lorsque la confiance dans l'institution est ébranlée, le cynisme, signe avant-coureur de l'épuisement professionnel, risque de s'installer. Coincés entre leur sens moral et les pressions pour devenir plus stratégiques, les professeurs se retrouvent placés devant de véritables dilemmes, qui peuvent aboutir à une certaine souffrance éthique, voire à une dégradation de l'estime de soi », écrivent les auteurs de l'enquête, pointant la désaffection des jeunes des carrières scientifiques.

La ressemblance avec des personnes ou des événements connus en France n'est pas du tout fortuite !

Lettre ouverte du président de la FQPPU au gouvernement du Québec, le 16.09.2016 : « relancer le réseau universitaire pour stimuler le développement du Québec » (extraits)

L'ensemble de la communauté universitaire, à l'exception des membres de la haute direction, peut témoigner des effets asphyxiants des compressions budgétaires cumulées ayant présidé à la dégradation des conditions de travail et d'étude qui menace la vitalité des universités.

Mettre fin à cette crise requiert un réinvestissement simultané dans les principales sources de financement des universités, relevant de trois ministères : Finances, Enseignement supérieur, Économie, Science et innovation. Considérant la volonté déclarée du gouvernement de faire du secteur une priorité et que les marges budgétaires le permettent, les conditions d'une telle relance semblent au-

jourd'hui réunies :

- refinancement équitable des universités. Rendre le processus d'examen plus transparent à partir de critères objectifs explicites ; éliminer le gaspillage en mettant un terme aux exigences excessives en matière de reddition de comptes, qui dilapide 60 M\$ annuellement, de même qu'à la rémunération et aux indemnités exorbitantes accordées aux hauts dirigeants.
- entretien du parc immobilier. Depuis 20 ans, le ministère des finances n'alloue pas les sommes requises à cette fin.

- nouvel élan à la recherche. Subvention de base versée à tous les professeurs. Il s'agirait d'une source de financement dotée d'une enveloppe budgétaire distincte, qui s'ajouterait aux programmes en place (10 000\$/an/personne)
- création d'un conseil supérieur des universités indépendant et représentatif (existe en Ontario depuis 2005).

Ce n'est qu'à condition de mettre simultanément en œuvre toutes ces mesures que la relance du réseau universitaire sera garantie et sa contribution au développement du Québec optimisée.

Slovénie

La lutte anti-CETA s'intensifie

Si le fameux TAFTA (accord de libre-échange entre l'UE et les États-Unis) semble ne plus avoir le vent en poupe, ce qu'on peut mettre à l'actif des luttes des syndicats et organisations représentatives de la société civile dans bien des pays européens, son jumeau, le CETA (accord de libre-échange entre l'UE et le Canada) n'est pas considéré comme nocif dans le discours gouvernemental. Cependant, le CETA est de la même nature que le TAFTA: il vise à éliminer toute norme protégeant les citoyens, les consommateurs, et, surtout, à s'introduire dans le règlement de litiges avec les grands groupes multinationaux, règlement qui se ferait dans des tribunaux arbitraux privés au détriment

du droit international. Les services publics sont hautement menacés, l'éducation, la recherche, la culture en première ligne. D'où la conférence de presse tenue par le syndicat Education, Science and Culture Trade Union of Slovenia (ESTUS) et d'autres syndicats et associations de protection des consommateurs le 6.09.2016 pour présenter la lettre d'avertissement adressée à leur Parlement national l'enjoignant à ne pas signer cet accord. Une marche de protestation a été organisée à Ljubljana à l'initiative de l'ESTUS. On demande que les services publics, notamment l'éducation, soient exclus de tout accord commercial de type CETA ou TAFTA.

Rappelons que plusieurs fédérations CGT (douanes, postes et télécommunications, agroalimentaire et forestière, FTM, Finances) ainsi que le syndicat des journalistes SNJ-CGT ont produit récemment un argumentaire détaillé sur les conséquences néfastes du CETA pour les différentes branches de service public qu'ils représentent. La fédération européenne des services publics s'est prononcée contre. La protestation des citoyens doit grandir pour empêcher la signature d'un traité stipulant, entre autres, un « recours réduit à des instruments réglementaires ayant un effet de distorsion sur le commerce ».

Wallonie (Belgique francophone)

La lutte anti-CETA s'intensifie... et porte ses fruits !

Dernière minute : le Parlement wallon a refusé de déléguer sa signature au gouvernement fédéral belge pour signer le CETA. Du coup, les négociations UE-Canada qui devraient aboutir le 27.10 ont pour l'instant échoué.

Les syndicats wallons, en premier lieu la Fédération générale du travail de Belgique (FGTB), saluent « la détermination des représentants politiques wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui placent l'intérêt général avant les

intérêts commerciaux des grands groupes transnationaux ».

Démocratie/CETA : 1-0 ! Tel est le titre du communiqué de la FGTB du 19.10.2016.

Félicitations à nos amis belges !

